



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 56
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Najoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Najoua
BELHADEF
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : PATRIMOINE**Rénovation du Cellier de Clairvaux - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre – Demande de permis de construire – Demandes de subventions**

Le cellier de Clairvaux, bâtiment du XII^e siècle est classé au titre de Monument Historique depuis 1915. Ce bâtiment présente des problématiques de fuites et d'humidité localisée. Des interventions de mise en sécurité au niveau de la toiture ont été nécessaires ces dernières années. Elles ont mis en évidence la nécessité d'engager des travaux de rénovation de plusieurs composants.

1. Toiture :

La toiture présente des faiblesses, qui se caractérisent par des chutes de tuiles sur la voirie. Des travaux de sécurisation ont été entrepris par mise en place de consoles de récupération des tuiles. On peut penser qu'il s'agit de problématiques de tuiles abimées (gel, usure du temps), mais également de mouvement de la toiture ; l'ensemble du support doit être inspecté, et les travaux à mener rapidement : reprise de couverture, éventuellement renfort de charpente.

2. Parvis extérieur :

Le parvis en pierre présente des défauts d'étanchéité, et l'humidité chemine jusqu'au couloir d'accès de la salle basse, qui sert de vestiaires : dégâts sur les murs, ambiance humide, champignons sur les boiseries (portes, mobilier).

Des travaux sont à mener pour rendre cette zone étanche : dépose/destruction des revêtements, mise en œuvre d'un système étanche, reconstruction d'un revêtement. Des travaux de nettoyage et remplacement des éléments bois seront aussi à prévoir. Il semble intéressant de prévoir une remise à niveau patrimonial de cette zone, en supprimant les bacs à fleurs en béton et les garde-corps anachroniques, mise en œuvre de garde-corps, etc.

3. Salle haute :

Cette salle a apparemment donné lieu à des travaux importants, non datables, de remise en état, notamment de rénovation partielle de voûtes et remplissage plafonds.

Le reste des plafonds est encore enduit ; ces enduits sont en mauvais état, il existe un risque de chute de morceaux d'enduits, pouvant peser jusqu'à plusieurs kilos ; c'est le point d'alerte principal à ce niveau.

D'autre part, une restauration patrimoniale semble indispensable pour redonner un attrait à cette salle : fenêtres fuyardes et en simple vitrage, chauffage ancien, interventions malheureuses et localisées, dénaturant cette salle historique.

Pour piloter cette opération, il est proposé de désigner un maître d'œuvre en organisant une consultation selon une procédure adaptée, sur la base du programme décrit ci-dessus.

Le coût financier prévisionnel de cette opération est estimé, à ce stade du projet, à 1 000 000 € TTC (valeur octobre 2023). Dans le contexte actuel de forte inflation, cette enveloppe devra nécessairement faire l'objet d'une révision de prix sur la période allant du démarrage à la fin prévisionnelle du chantier.

Les études se réaliseront sur l'année 2024, et les travaux seront à programmer ultérieurement.

Le financement est prévu comme suit :

Ville de Dijon : 1 000 000,00 € TTC

La Ville de Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou de tout autre dispositif, de la Région Bourgogne-Franche Comté et de tout autre cofinanceur potentiel.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet ci-dessus exposé et adopter le programme de l'opération de Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation de la rénovation du Cellier de Clairvaux ;
- **d'arrêter** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, pour un montant global de 1 000 000 € TTC (révisions de prix et estimations des aléas techniques avec l'équipe de maîtrise d'œuvre non inclus) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager la procédure de sélection du maître d'œuvre et toute autre procédure permettant la réalisation de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 3 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN